

## VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Nombre de membres

composant le conseil ..... 33  
 en exercice ..... 33  
 présents ..... 26  
 présents par procuration ..... 7  
 absent excusé ..... 0

## OBJET

28 rue Ronsard - cession du terrain à Monsieur et Madame IDRI.

Le 31 janvier 2019, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué le 25 janvier 2019, par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

**PRESENTS** : M. Surie, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mme Bonneau, M. Marcuzzo, MM. Verna, Barnier, About, Dachez, Mmes Umnus, Besnard, Fréret, M. Humeau, Mme Fayol Da Cunha, M. Pilet, Mme Oziel, MM. Le Roux, Naudet, Mme Egrot, M. Morot-Sir, M. Hocini, Mmes Baas, Berot, Thierry, M. Desrivières.

**PRESENTS PAR PROCURATION** : M. Thévenot à M. Strehaiano, Mme Lardaud à Mme Umnus, Mme Bitterli à Mme Krawczyk, M. Pelerin à M. About, Mme Brassat à Mme Bonneau, Mme Dulas à M. Verna, Mme Guilloux à M. Naudet,

**SECRETARE** : Mme Oziel.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20190131-DEL2019013114-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 11/02/2019  
 Affichage 11/02/2019

## EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 17 mai 2018, le Conseil Municipal a approuvé la cession de biens communaux suivant le principe de la vente aux enchères publiques par le biais du site internet webenchèresimmo.

Les enchères se sont déroulées du 5 au 11 décembre dernier.

Pour la parcelle cadastrée section AC n°300, située au 28 rue Ronsard, les enchères ont été remportées par Monsieur et Madame IDRI, avec une offre à 256 000 euros. Ce terrain à bâtir d'une superficie de 599 m<sup>2</sup> est situé en zone UB du Plan Local d'Urbanisme. Ce terrain est également situé en zone C du Plan d'Exposition aux Bruits qui précise que seules les maisons d'habitations individuelles non groupées sont autorisées sous réserve d'isolation acoustique.

Monsieur le Maire propose d'accepter cette offre à 256 000 euros net vendeur.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de donner son accord sur le prix de vente de 256 000 euros net vendeur pour la parcelle située au 28 rue Ronsard et de l'autoriser à signer les actes à intervenir avec Monsieur et Madame IDRI.

## PAR CES MOTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 17 mai 2018,

VU l'avis du service des domaines,

VU l'avis de la Commission Urbanisme et Travaux du 24 janvier 2019,

VU l'avis de la Commission des Finances locales, Budget de la Ville, Administration générale, Personnel, Logement, Fêtes et Cérémonies du 25 janvier 2019,

SUR le rapport de M. Vignaux,

*ct*

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE :

- de donner son accord de principe pour le prix de vente de 256 000 euros net vendeur pour la cession de la parcelle située 28 rue Ronsard à Monsieur et Madame IDRI,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
095-219505989-20190131-DEL2019013114-14

Accusé certifié exécutoire  
Reception par le prefet 11/02/2019  
Affichage 11/02/2019

Pour le Maire empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,

Christian THEVENOT



Acte rendu exécutoire le

**11 FEV. 2019**